

## Réforme du collège - Nos inquiétudes

Madame, Monsieur,

Lors du dernier Conseil d'Administration, les élus représentants du personnel d'enseignement et d'éducation ont présenté une motion faisant part de leurs inquiétudes face à la mise en place de la réforme du collège qui sera effective à la rentrée 2016. A part quelques abstentions, une très large majorité du Conseil d'Administration s'est prononcée pour cette motion. En effet, en plus d'un changement de programmes simultané dans tous les niveaux, cette réforme va profondément modifier les horaires affectés à chaque discipline. Chaque classe aura 26 heures de cours par semaine, et ce de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

**A Rosa Parks**, l'autonomie laissée à l'établissement sur la marge horaire nous permettait d'ajouter des heures de cours à des fins particulièrement ciblées :

- En 6<sup>ème</sup>, 1 heure de PPRE en Maths et en Français, heure destinée aux élèves les plus fragiles, qui travaillent en groupe extrêmement réduit, sur des compétences ciblées
- En 5<sup>ème</sup>, l'option musique qui permet à 33 élèves de bénéficier d'1 heure de plus d'Education musicale par semaine, selon leur motivation
- En 4<sup>ème</sup>, 1 heure de PPRE en Mathématiques et en Français (sur le même modèle que le PPRE en 6<sup>ème</sup>)
- En 4<sup>ème</sup>, une demi-heure par semaine de Mathématiques en plus sur l'emploi du temps afin de terminer et de mieux assimiler le programme
- En 3<sup>ème</sup>, une demi-heure par semaine de Français et d'Histoire-Géographie en plus afin de terminer et mieux assimiler les programmes, et en préparation au Diplôme National du Brevet
- En 3<sup>ème</sup>, une demi-heure de TSO en plus par semaine, qui permet de travailler sur l'orientation

Tous ces dispositifs mis en place pour faire progresser nos élèves seront pour beaucoup abandonnés, ou réalisés sur les heures de cours déjà existantes.

En effet, dès septembre 2016, l'accompagnement personnalisé en 6<sup>ème</sup> ne sera pas 1 heure en plus des disciplines, mais il sera de 3 heures faites sur les 26 heures de cours déjà existantes. Nous devons donc faire ce travail d'accompagnement non pas en plus des horaires habituels, mais pendant les heures de cours. Et pour les élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, nous devons consacrer 4 heures sur les 26 heures d'enseignements prévues à de l'accompagnement personnalisé et de l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI).

La seule autonomie que nous aurons sur la marge sera celle de faire des groupes ou de la « co-animation » sur certaines heures, mais sans en ajouter aux élèves.

Nous sommes conscients qu'une réforme du collège est indispensable, mais celle-ci nous paraît brutale et injuste envers les élèves les plus en difficulté.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire.